Commission Consultative du Service Public de l'eau

Compte-rendu de la réunion du 24 juin 2024

Sous la présidence de Michel DEMOLDER
Élus présents :
M. Michel DEMOLDER, Président, M. Pascal PINAULT
Élu excusé :
M. Morvan LE GENTIL
Elus non excusés :
Mme Marie-Edith MACE, M. Pascal HERVE,

Associations représentées :
Eau-et-Rivières de Bretagne, représentée par Mme KOLLER
Collectif Eau du Pays de Rennes, représentée par M. Patrick ANNE
Les Colocaterre représenté par Mme Michèle BAUDOIN
ALLDC 35, représentée par M. CHOPINET
CLCV, représentée par Mme Maryvonne LE PEZENNEC
ARMEC, représentée par M. Roger PREHART et Jean PASCAL
FDAAPPMA 22, représentée par M. Jean-Claude LOCHET
FDAAPPMA 35, représentée par M. Florian GUERINEAU
La Nature en Ville, représentée par M. Pascal BRANCHU

Associations excusées :
MCE, UFC Que Choisir Rennes, INDECOSA CGT , MCE

Associations non excusées :
ATTAC, CNL, UDAF

Assistance administrative et technique (CEBR) :
Laurent GENEAU, Anne-Marie AQUILINA, Jérémie LACOUR, Ronan GUILLOSSOU, Tifenn GREFF

Ordre du jour :
- Adoption du compte rendu de la réunion du 20 novembre 2023
- Les actions de protection de la ressource
- Etude sur les PFAS : point d'étape
- Comparaison de l'eau en bouteille et l'eau du robinet
- Questions diverses.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 20 novembre 2023

M. Branchu : demande de 2 modifications dans le compte rendu
-p2 : PEHD = polyéthylène haute densité

Dossier suivi par Anne-Marie Aquilina – 02 23 62 27 23 – amaquilina@ebr-collectivite.fr
2 rue de la Mabilais ● CS 94448 ● 35044 RENNES CEDEX ● Tél. : 02 23 62 11 35 ● Fax : 02 23 62 11 39

-p4 : concernant la « réuse », la Direction Assainissement de Rennes métropole dit que c'est le Stade Rennais qui freine sur l'arrosage des terrains de foot avec de l'eau sortant de la station de Beaurade.
M. Géneau : il est peut-être nécessaire que l'eau en sortie de Beaurade subisse un traitement supplémentaire afin d'obtenir une autorisation de réuse de la part de l'ARS.

Le compte-rendu est adopté avec ces modifications.

M. Branchu : certains restaurateurs font payer l'eau du robinet filtrée.
M. Anne : certains restaurateurs au contraire mettent des carafes d'eau estampillées Eau du Bassin Rennais.

2. Les actions de protection de la ressource

Présentation des actions de protection de la ressource par Jérémie Lacour (Cf présentation jointe).
Présentation des données pesticides par Ronan Guillossou.

Echange :

-M. Demolder : sur le bassin versant du Meu, le Préfet a interdit l'usage des pesticides sur les parcelles à risques.
-Mme Koller : su le Bassin Rennais concernant les métabolites, on applique la réglementation nouvelle déclassant certaines molécules, ou bien on applique encre le 0,1 mg/l antérieur ?
-M. Géneau : On s'en tient à 0,1 mg/l sauf pour le méthalonil 4718. Une chronique du Monde soulignait la nécessité de limiter l'usage des phytosanitaires afin de ne pas être obligé de toujours renforcer les traitements de l'eau potable.
-M. Branchu : l'effet cocktail est-il étudié ?
-M. Lacour : Agrobio a interrogé tous les exploitants agricoles laitiers d'une commune. Il en ressort que le résultat économique étant bon, les exploitants ne font pas d'effort de changement de leurs pratiques agricoles vis-à-vis des pesticides. Cette année, le maïs a été très tardif, les exploitants n'ont pas voulu prendre de risque et n'ont pas limité les traitements.
Le désherbage mécanique du maïs a posé problème cette année, compte tenu de la forte pluviométrie. Le désherbage mécanique a été tenté sur la culture du tournesol. On encourage le remplacement du 1er traitement par un traitement mécanique, ce qui réduit de 30 % le traitement chimique annuel.

-M. Anne : Visite du site de Rophémel prévue pour les censeurs de la SPL et les membres des associations de la CCSPL. Inscription auprès de M. Anne à partir de la mi-aout.
M. Géneau : une opération de nettoyage et ramassage des déchets sur les rives du barrage sera faite en octobre.
M. Guérineau : pour mieux protéger la ressource on se heurte à la question foncière
M. Géneau : un AFAFE (Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental) est monté sur le Pays de Fougères par le Conseil départemental ; un autre AFAFE est en projet sur la Chèze.
M. Demolder : l'acquisition de terres permet une attention accrue vis-à-vis des parcelles sensibles.
Mme Aquilina : la Collectivité ne bénéficie d'un Droit de Préemption Urbain (DPU) au titre de la protection des captages que sur le territoire de Rennes métropole.

3- Point d'étude sur la présence des PFAS :

Pour mémoire, mise en conformité vis-à-vis des PFAS nécessaire avant le 1/1/2026.

La Collectivité rencontre un problème de PFAS uniquement sur les eaux brutes de l'étang des Bougrières et de Lillion. Le stage de master 2 de Tifenn Greff a été dédié à ce sujet.

Dossier suivi par Anne-Marie Aquilina – 02 23 62 27 23 – amaquilina@ebr-collectivite.fr
2 rue de la Mabilais ● CS 94448 ● 35044 RENNES CEDEX ● Tél. : 02 23 62 11 35 ● Fax : 02 23 62 11 39

Tifenn Greff présente les résultats obtenus dans la recherche de la présence et de l'origine des PFAS autour des Bougrières et Lillion. Les PFAS sont uniquement liées aux activités humaines.

La présentation devant la CCSPL a exceptionnellement lieu avant la présentation devant Rennes métropole.

Note post-réunion : Compte tenu d'une communication erronée ou détournée de ces résultats encore incomplets de la part d'une des associations de la CCSPL, et pour éviter tout usage malencontreux ou malintentionné, la présentation ne sera pas jointe au Compte-rendu.

Echange :

M. Demolder : interrogation du SDIS sur l'utilisation actuelle de produits contenant des PFAS. Le SDIS n'en utilise plus, pour l'environnement et la santé des pompiers eux-mêmes.
La présence de PFAS dans l'ancienne décharge de l'usine PSA doit être recherchée.
M. Géneau : la Collectivité est en contact avec les pompiers et l'aéroport ; on attend d'interroger PSA sur ses anciennes décharges.
M. Chopinet : la limite de 100 ng/l porte sur les 20 molécules les plus courantes. Quid des autres ?
M. Géneau : la limite s'applique aussi aux autres molécules, 500 ng/L pour l'ensemble des PFAS. Cependant la liste de l'ensemble de tous ces PFAS n'est pas connue et il n'est donc pas possible de tous les analyser.
M. Branchu : quelle en est l'origine ?
M. Géneau : la source n'est pas identifiée. Il peut y avoir plusieurs sources qui s'agglomèrent. Le cas n'est pas aussi simple que sur Lyon.
Mme Le Pezennec : comment a été organisé le prélèvement ?
Mme Greff : tous les sites de prélèvement ont été visités sur une même journée. Le prélèvement a été fait par prélèvement d'eau.
Mme Baudoin : que deviennent les PFAS piégés dans les STEP ?
M. Guillossou : Les STEP françaises traitent peu les micropolluants ; des techniques existent mais elles sont coûteuses : charbon actif à très haute concentration, osmose inverse ou pyrolyse (sauf certains PFAS) mais on concentre alors la pollution dans les déchets de traitement. On ne peut que souhaiter l'interdiction de l'usage des PFAS.
M. Guérineau : prospection faite en rive gauche uniquement ; possibilité de cibler des étangs profonds en aval. Certains appartiennent à la Fédération de pêche qui peut être sollicitée.
M. Géneau : les résultats seront communiqués à l'ARS qui décidera des actions à mener.
Mme Koller : existe-t-il d'autres études de ce type ailleurs ?
M. Guillossou : En dehors de l'agglomération de Lyon qui a une concentration en PFAS très élevée, la CEBR est bien avancée afin d'être prête pour les limites réglementaires qui s'appliqueront en 2026. La Collectivité a prévu de participer à différents séminaires sur le sujet.
M . Chopinet : où se nichent les PFAS ?
Mme Greff : certains s'accumulent à l'interface eau-air, d'autres coulent.

3. Comparaison de l'eau en bouteille et l'eau du robinet

Ronan Guillossou présente son étude de comparaison entre l'eau du robinet et l'eau en bouteille (présentation jointe).

Echange :

M. Géneau : boire l'eau du robinet permet d'économiser 100 € par mois qui pourraient servir à acheter des aliments de meilleure qualité, moins nocifs à l'eau et l'air.

Dossier suivi par Anne-Marie Aquilina – 02 23 62 27 23 – amaquilina@ebr-collectivite.fr
2 rue de la Mabilais ● CS 94448 ● 35044 RENNES CEDEX ● Tél. : 02 23 62 11 35 ● Fax : 02 23 62 11 39

Mme Koller : la création de l'eau en bouteille date de 1969. A partir de là il y a eu disparition progressive des fontaines publiques.
Laurent : la Collectivité Eau du Bassin Rennais est partenaire de « gourde friendly » : recensement des lieux publics et commerces où on peut remplir sa gourde d'eau du robinet.
Mme Le Pezennec : regret que beaucoup de gourdes soient fabriquées en Chine.
M. Branchu : travail à faire auprès des maternités et des PMI pour promouvoir l'eau du robinet.
M. Guillossou : le prochain stagiaire travaillera sur l'analyse des différents liquides à boire (vin, bière…) en comparaison de l'eau du robinet.
Mme Le Pezennec : la CLCV tient des bars à eau dans diverses manifestations locales.
Mme Koller : attention à la publicité négative qui est interdite. On peut trouver de l'eau dans les cimetières. La Collectivité appuie sa communication sur les universitaires et les chercheurs.

4. Questions diverses

-crise sur le secteur de Pleumeleuc
Anne-Marie Aquilina résume la crise. Finalement on n'est pas allé jusqu'à la coupure d'alimentation en eau du secteur. La Cooperl a joué le jeu en réduisant fortement son tirage.
M. Demolder : la Collectivité a tenu à informer les élus et la population du risque de coupure d'eau.
M. Géneau : on essaye d'équiper la SPL d'un moyen d'émission de SMS en masse. Il salue la réactivité des équipes de la SPL et de la Collectivité.

La prochaine réunion de la CCSPL aura lieu **le 18 novembre à 14h à l'hôtel de Rennes Métropole, salle des Présidents,** et portera essentiellement sur le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2023 et les rapports annuels des délégataires (Veolia Eau, Saur et SPL Eau du Bassin Rennais) .

Fin de la séance à 17h30.

Dossier suivi par Anne-Marie Aquilina – 02 23 62 27 23 – amaquilina@ebr-collectivite.fr
2 rue de la Mabilais ● CS 94448 ● 35044 RENNES CEDEX ● Tél. : 02 23 62 11 35 ● Fax : 02 23 62 11 39